



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Bureau des Finances Locales
Dossier suivi par M. Planas
Tél. 05.58.06.59.22
Fax 05.58.06.72.26
andre.planas@landes.pref.gouv.fr

Mont-de-Marsan, le

4 OCT. 2011

Le Préfet des Landes

à

Mesdames et messieurs les présidents d'EPCI à fiscalité propre
Mesdames et messieurs les maires du département
(en communication au Sous-Préfet de Dax)

OBJET : Emprunts à risque

REF. : Instruction budgétaire et comptable M. 14 des communes et leurs établissements publics.

PJ Une

Dans la perspective de la préparation des budgets primitifs 2012, je souhaite appeler votre attention sur les évolutions de la nomenclature budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes et établissements publics intercommunaux à caractère administratif, intervenues ces dernières années.

- l'arrêté interministériel du 29 décembre 2008 (JO du 31 décembre 2008)
- l'arrêté interministériel du 14 décembre 2009, et ses annexes (JO du 24 décembre 2009)
- l'arrêté interministériel du 16 décembre 2010 et ses annexes (JO du 23 décembre 2010)

Conformément à ce dernier texte, je vous invite à compléter avec soin, les annexes de l'état de la dette, et notamment l'annexe IV A2.9. Ce document, que vous trouverez en pièce jointe, présente un état relatif à l'encours de dette selon la typologie élaborée par la Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités signée le 7 décembre 2009, et qui a fait l'objet de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010 (transmise par messagerie le 5 juillet 2010).

A ce propos certaines collectivités peuvent être exposées à des risques liés à une forte concentration de produits structurés dangereux dans leur encours de dette.

Aussi, afin d'accompagner les collectivités territoriales connaissant des difficultés dans la gestion des produits structurés, le Gouvernement a nommé Monsieur Eric GISSLER, inspecteur général des finances, médiateur pour les emprunts. Je vous invite au besoin à vous rapprocher du Médiateur qui peut être contacté à l'adresse suivante :

Monsieur Eric GISSLER
Inspection Générale des Finances
139 Rue de Bercy
75 572 PARIS Cedex 12
01 53 18 14 88
eric.gissler@igf.finances.gouv.fr

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Romuald de FONTBRIAND

